

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 novembre 2024

Présents : Didier Beaujouan, Jean-Christophe Cachard, Sylvie Nicolle, Nadine Haie, Catherine Cartry, Patrick Carpophore, Emmanuelle Lebarbier, Gilles Varon

Absences non excusées : Enola Causeur

Secrétaire de séance : Sylvie NICOLLE

Ouverture de séance : 20 h 20

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 octobre 2024
- Adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom au SDEC
- Création d'une régie pour la location de la salle de convivialité
- Fixation du tarif de location pour la salle de convivialité
- Décision budgétaire modificative
- Questions et informations diverses

1. **Désignation du secrétaire de séance** : S. Nicolle est nommée secrétaire de séance.

2. **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 octobre 2024**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3. **Adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom au SDEC**

La communauté de communes Isigny Omaha Intercom a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ENERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » sur l'ensemble de son territoire.

Après l'exposé de M. Le Maire, les membres du conseil acceptent à l'unanimité cette adhésion.

Départ de Gilles Varon qui a donné son pouvoir à M. Beaujouan.

4. **Création d'une régie pour la location de la salle de convivialité**

Le contrat de location a été élaboré par les membres du conseil.

Les tarifs suivants ont été décidés :

- 100 € pour la journée (de 9 h à 22 h)
80 € pour les Périégeois
- 50 € pour la demie journée (5 h de location)
40 € pour les Périégeois.

Nadine Haie se propose d'assurer la fonction de régisseur titulaire. Emmanuelle Lebarbier sera régisseur suppléante.

5. Décision budgétaire modificative

Aucune décision n'est à prendre car il n'y a aucun dépassement par rapport au budget.

6. Questions et informations diverses

- Commission mobilité :

S.NICOLLE, membre de la commission mobilité au sein de NCPA expose un point d'étape sur le projet de la liaison Nord/Sud. Elle rappelle que le projet de territoire adopté en 2023 a priorisé les actions en lien avec la mobilité du territoire. Afin de répondre aux enjeux de mobilité sur le territoire et aux éléments définis dans le projet de territoire, le schéma de mobilité est décliné en actions. Celles-ci sont ordonnancées autour des grandes thématiques suivantes :

- . Mise en place du schéma cyclable
- . Mise en place d'un transport en commun
- . Actions en faveur de la multimodalité à l'échelle du territoire

Dans la mise en place du schéma cyclable, une des actions envisagées est la création de la piste cyclable Nord-Sud permettant le raccordement entre le pays Dozuléen et le littoral.

Lors de la réunion du 1er octobre, il a été fait état de l'avancement du projet de liaison Nord/Sud. Deux itinéraires sont à l'étude :

Itinéraire 1 : D675 - D 49, Coût estimé 1 500 000 €

Itinéraire 2 : D675/D 400, Coût estimé 3 670 000 €

Lors de cette réunion, ont été présentés un bilan des premières concertations avec les communes et un premier tableau de synthèse des avantages et inconvénients de chaque itinéraire. Un 3ème itinéraire a été écarté par le comité de pilotage (D49b/Marais/D400).

Lors de la dernière réunion de la Commission Mobilité du 26 novembre, le résultat de l'appel d'offre (avis publié le 13/09/2024 au JOUE) associé à ce projet a été présenté : 9 candidatures avaient été admises à présenter leur offre et c'est la société **Artelia** qui a été retenue. L'organisation de la mission liée à cet appel d'offre se présente ainsi :

- > Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix de l'itinéraire :
 - Avant-Projet Sommaire pour les deux itinéraires,
 - Concertation politique avec les Communes concernées et le Conseil Départemental
 - Consultation du public et des associations
- > Etudes d'avant-projet sur l'ensemble de l'itinéraire retenu
- > Etudes de projet
- > ACT 1 (DCE, marché à bons de commande pour l'ensemble de la liaison)
- > ACT 2 Assistance pour la passation des contrats de travaux

Enfin, il a été précisé que la Commission Mobilité sera associée à toutes les étapes du projet, que les riverains et exploitants seront concertés. Si l'itinéraire 1 était retenu, alors plusieurs options seront envisagées pour la D49 : voie verte, voie partagée... (avec phase expérimentale si besoin).

- **Chemin du Mont Dit Mont :**

Un point est présenté sur l'avancement du projet : Les travaux d'élagage, débroussaillage ont été effectués. Les barrières et panneaux signalétiques vont être positionnés très prochainement, ils permettront de réserver la fréquentation de ce chemin aux piétons. Tout engin motorisé sera interdit et les animaux seront tenus en laisse. Ceci afin de préserver la tranquillité des chevaux car ce chemin cadastral traverse un haras.

Fin de séance 22 h 30

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and lines, positioned to the right of the text 'Fin de séance 22 h 30'.

